

rend volontairement, le mois suivant, à Quimper, où on le trouve incarcéré à Kerlot, en mai 1793. Transféré ensuite aux Capucins de Landerneau, il signe la pétition du 27 décembre 1794, par laquelle les détenus originaires de Cornouaille demandent leur retour à Quimper, ce qui leur est accordé le 27 janvier 1795.

Relâché, puis de nouveau emprisonné, Piclet est déporté en 1798 à l'île de Ré où il meurt en 1801.

Par ailleurs nous trouvons, faisant à Locronan du ministère clandestin, bien que continuellement traqué par la maréchaussée de la localité, Guillaume Garrec, curé de Kerlaz, aidé de trois confrères. Un de leurs refuges était la ferme de Kerjacob, en Locronan, chez Yves Le Grand. Le plus célèbre des compagnons de M. Garrec est le Père Capucin, Corentin L'Helgoualc'h, Père Maximin, né en 1741. M. l'abbé Horellou (1) propose comme lieu de sa naissance soit Plonévez-Porzay, soit Kerlaz. Dans une liste des prêtres détenus à Kerlot en 1793, il est porté natif de Plonévez (Arch. dép. L. V.). Il était maître des novices à Morlaix, en 1790. Arrêté une nuit en revenant de voir un malade, en janvier 1793, il fut détenu à Kerlot, puis aux Capucins de Landerneau, d'où il sortit en mars 1794. Mort le 18 mars 1795 (2).

Le 15 février 1793, les douaniers de Tréfentec arrêtaient aussi le recteur de Meilars, M. Penanec'h qui fut conduit en arrestation à Locronan, chez le sieur Valet.

D'après les dires de témoins oculaires, en 1793, on transporta à Locronan, trois charretées de titres de seigneurie de la famille de Névet, et, en présence du Conseil de la commune, on les brûla au milieu de la place. Pas une pièce n'échappa.

(1) Abbé Horellou, *Kerlaz*, pp. 16 et 19.

(2) Sur ses prédications durant un Carême qu'il prêcha à Plonévez, en 1786, voir abbé Mével, *Sainte-Anne-la-Palme*, p. 74.

Un rapport du 24 prairial an III (12 juin 1795), nous dit que Locronan (691 habitants) a pour instituteur le citoyen Bernard, et pour institutrice, la citoyenne Gueguenou. Ce sont, pensons-nous, les acquéreurs de la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

En vertu du décret de l'Assemblée Législative, du 11 août 1792, 27 villages de Plonévez et de Kerlaz, et 6 de Quéménéven furent rattachés à Locronan. Ce décret fut observé strictement, tant au spirituel qu'au civil, pendant 6 ans. Puis les habitants de ces villages retournèrent peu à peu à leurs anciennes communes. D'où une grande confusion, surtout pour le spirituel.

En 1804, fut nommé desservant de Locronan, Joseph-François Vistorte, né à Lannion, le 12 février 1763, ordonné prêtre le 24 mars 1787, émigré en Espagne durant les mauvais jours. Le presbytère n'avait pas été vendu. Mais sans doute, faute de ressources, le nouveau recteur dut accepter de recevoir sa pension chez M. de Rozaven, dont, en retour, il instruisait la fille. L'année suivante, il vécut grâce à la rétribution de quelques écoliers pensionnaires.

Prieurs

- 1113 (?) Robert, élu évêque de Quimper, prieur de Locronan d'après les suppositions de D. Le Duc, *Hist. de l'Abbaye de Quimperlé*, p. 195.
1203. Geoffroy.
1352. Guillaume Ligavan (Chan. Peyron, *Actes du Saint-Siège*, p. 59).
1405. Charles de Nepoli, (*ibid.*, p. 136).
1529. Rév. Père Armel, Abbé de Quimperlé.
- 15... Hervé de Saint-Allouarn.
1550. Danyel de Saint-Allouarn, Abbé de Sainte-Croix, de Quimperlé.

1571. Jean Danyelou (?)
 1576-1589. Jacques de Quenech Quillivic.
 1596-1618. Jacques Provost, chambrier de l'Abbaye de Quimperlé.
 1670-1673. Denis Rousseau.
 1685. Charles Fédeau, sieur de Saint-Remy.
 1735. Duval Bottereau. *seigneur de Montquieu*
 1758. Joseph de Coetlogon, Doyen des chanoines de Quimper.
 1764-1780. Mathieu Genitor Testaud du Bois de Lavant.

1787. — Le 22 avril, sur la présentation du roi, une Bulle de Rome nomme Mathieu Le Houarner, déjà recteur de Locronan, comme prieur du prieuré de ce nom, dépendant du monastère de Saint-Gildas de Rhuis, dont l'Abbé était autrefois présentateur. — Né le 3 février 1751. Prêtre le 4 avril 1778. Prend possession de sa charge le 21 octobre 1787.

Vicaires perpétuels ou recteurs

- 14... Eon de Pendreff.
 1426. Maurice de Langueouez.
 1550. Yves Le Gentil.
 1566. Henri Quoetquiriou.
 1570. Jean Tenay.
 1580. Jean Goualen.
 1596-1635. Yves Mingam, enterré en l'église. (En 1596, Jean Nicolas, chapelain).
 1635-1673. Guillaume Croissant. (En 1655, Hervé Croissant, chapelain).
 1673-1685. François Le Hé.
 1689. Hervé Croissant.
 1698-1714. Mathurin Senec, enterré en l'église. (En 1707-1712, Lhalnay, curé).
 1714-1745. Philippe Perrault.

- 1749-1757. B. Guillo.
 1760. Le Jadé.
 1764-1766 Le Coédic.
 1765-1772 J.-M. de Leissègues de Rozaven. (Guillaume Garrec, chapelain, en 1767-1772).
 1772. L.-C. Deperrien.
 1776-1782. Jacob. (Kerdanet, curé).
 178.-1792. Mathieu Le Houarner.

Recteurs depuis la Révolution

- 1804-1808. Joseph-François Vistorte.
 1808. Gabriel Jacob, ex-Carme.
 1808-1813. Jacques Lasbléis (était vicaire à Ploaré).
 1813-1815. Jean Lahuec.
 1823-1841. Jean Quiniou.
 1841-1847. Pierre Kerloc'h.
 1847-1851. Philippe Le Rest.
 1851-1855. Louis Le Bihan.
 1855-1863. Jean-Guillaume Coadou.
 1863-1866. Yves-Marc Le Cam.
 1866-1870. Joseph-Marie-Jonathas Pondaven.
 1870-1876. Alain-Etienne Lozac'h.
 1876-1879. Toussaint-François Le Roux.
 1879-1884. Claude-Louis-Marie Abéguilé.
 1884-1889. Joseph-Charles Brisson.
 1889-1894. Henri Rouzaut.
 1894-1895. Yves Le Moigne.
 1895-1904. François-Marie Goasven.
 1904-1911. Vincent Colléter.
 1911-1917. Jean-Louis-André Kernéis.
 1917. Jean-Marie Rolland.

Au cours du XIX^e siècle, la paroisse de Locronan a fourni 17 prêtres.

NOTABILITES

Louis Le Noy
(1546-1624)

Né à Locronan, en 1546, Louis Le Noy y tenait école en 1580. Recteur de Plogonnec de 1601 à 1624, année de sa mort, il fut enterré dans l'église de Locronan.

Le Noy était, au dire du Père Maunoir, le plus savant prêtre de Cornouaille. Latiniste distingué, il devait être quelque peu expert dans la langue d'Homère et de Démosthène. De 1602 à 1608, il rédige en latin les comptes de la chapelle de Saint-Denys, dite aussi de Sez nec. « Ces comptes sont d'autant plus curieux qu'ils sont peut-être uniques en leur genre, car si l'on continue d'écrire en latin les actes de baptêmes, mariages, enterrements, pendant les premières années du XVII^e siècle, il est rare de trouver des registres de comptes tenus en cette langue après le XV^e siècle. » (1)

Le Noy connaissait aussi le grec. S'inspirant de la prononciation bretonne du mot Plogonnec, Pluguon, il traduisit en latin, en tête de ses registres de comptes, Plogonnec par Plebs Cynica, ajoutant parfois Cynica seu Canina.

Le Père Charles de Locronan et ses compagnons
victimes de Carrier (2)

Au cours de la période historique qui commence avec octobre 1793 et est connue sous le nom de **Terror**, la cité de Nantes fut le théâtre de toutes sortes d'horreurs. Des milliers de Français y périrent vic-

(1) Peyron, *Deux recteurs méconnus*, St-Brieuc, Prud'homme, p. 6.

(2) Voir spécialement *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum*, Romæ, Curia generalis, 1924, volume XL, p. 209, ssq.

times des supplices les plus divers: fusillades, guillotine, noyades. La Loire charriait fréquemment des cadavres, et il fallut bientôt défendre à la population de boire l'eau empestée du fleuve.

Un homme porte, dans l'histoire, la responsabilité de la plupart de ces crimes: le sinistre Carrier.

« C'est un procureur auvergnat, âgé de trente-sept ans, ardent au mal, mais jusqu'ici obscur. Il a naguère traversé Rennes où il s'est exercé à proscrire; puis on l'a vu à Cholet, mais pas longtemps, car il s'est enfui au bruit de la bataille vendéenne. Le voici au terme de son voyage. C'est le 19 octobre 1793. Les Nantais contemplant avec curiosité, avec crainte aussi, leurs nouveau maître, de haute taille, maigre, le teint olivâtre, avec une barbe rare, des cheveux noirs tout plats, de grands bras agités de gestes faux. Son visage, juvénile encore, est déjà tout ravagé de débauches. Son regard encadré dans des paupières toutes rouges, est fuyant et comme timide; puis tout à coup il se fixe avec des impudences de charlatan ou se promène de tous côtés avec des lueurs féroces; dans sa physionomie une expression rouée et irritable tout ensemble, et, par intervalles, quelque chose de convulsif et d'égaré. Tel il se montre, avec un aspect de corps malsain, enveloppant un esprit malsain aussi. Avant même d'atteindre la ville qui sera sa proie, il a, dans des haltes de la route, tracé ces lignes: « Je ne quitterai pas la Bretagne que je n'aie livré tous les conspirateurs à la vengeance nationale » (1).

Envoyé à Nantes pour y appliquer les décrets de la Convention, Carrier se montra digne de sa mission. Déjà, le **Comité révolutionnaire** de cette ville s'était arrogé le droit de vie et de mort sur les départements de l'Ouest; mais il fallait au nouveau proconsul des agents plus expéditifs et plus dociles. Carrier organise

(1) Pierre de La Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. III, 5^e édition, Paris 1919, p. 382-383.

un comité spécial comprenant un ouvrier carrossier, Lamberty, un ouvrier tonnelier, Fouquet, puis quelques-uns des membres du Comité révolutionnaire. Il crée deux compagnies chargées de faire des perquisitions et d'arrêter les suspects: l'une dite **compagnie Marat**, doit opérer dans Nantes, l'autre fouillera la campagne. Sans perdre de temps, ces deux équipes jettent dans les cachots des royalistes, des catholiques et de riches marchands. Les prisons regorgent de suspects. Cependant, au gré de Carrier, la fusillade et la guillotine sont trop lentes, et comme le Tribunal révolutionnaire ne peut suffire à la besogne, le tyran imagine une justice plus prompte: les noyades (1).

Quatre-vingt-quatre prêtres sont détenus sur la galiote « la Gloire », ancrée dans la Loire. C'est sur eux que l'infâme proconsul va étrenner le nouveau supplice.

A son instigation, Lamberty achète un vieux chaland et, discrètement, le fait aménager par l'ouverture de sabords creusés un peu au-dessous de la ligne de flottaison. Ces sabords devaient être fermés, mais de telle façon que l'on pût aisément, en plein fleuve, les déboucher et noyer les victimes.

Le soir du 26 brumaire (16 novembre) 1793, Lamberty et Fouquet s'acheminent vers la Loire; ils s'assurent que leur chaland est prêt pour la sinistre besogne, puis se rendent à bord de « la Gloire ». Ils annoncent alors aux détenus qu'ils vont être transférés au château de La Motte, en Chantenay. Ceux-ci se voient enlever leur argent, leurs montres, tout ce qu'ils ont de précieux, et reçoivent en retour des paroles rassurantes. Avant de quitter la galiote, ils sont liés deux à deux avec des cordes, puis on les conduit au chaland qui les attend. Les vieillards pourtant ont pressenti

(1) Lallié a évalué le nombre minimum des noyades à onze, *Les Noyades de Nantes*, p. 84.

l'effroyable supplice, et mutuellement ils se donnent une dernière absolution. Le chaland quitte la rive, accompagné d'un canot destiné à ramener les bourreaux. Au moment où il passe devant le ponton de la **Samaritaine**, le factionnaire de ce poste intime à ceux qui conduisent le bateau l'ordre de s'arrêter. Lamberty et Fouquet produisent alors un ordre de Carrier, qui fait céder la sentinelle. « Un quart d'heure après, a déclaré plus tard le factionnaire, j'entendis de grands cris, et à la faveur du silence et de la nuit, je compris parfaitement que ces cris étaient ceux des individus renfermés dans le **gabareau** et que l'on faisait périr de la façon la plus atroce. Je réveillais mes camarades du poste, lesquels, étant sur le pont, ont entendu les mêmes cris jusqu'à ce que tout fût englouti » (1). Quatre-vingt prêtres venaient de succomber. Quatre seulement avaient pu gagner la rive à la nage: trois d'entre eux, trouvés à demi-morts sur le rivage, furent incarcérés et noyés le lendemain; le quatrième, l'abbé Landeau, curé de Saint-Lyphard, fut recueilli par de charitables pêcheurs, réussit à se cacher et survécut encore six ans à l'horrible drame.

Sept fils de Saint François avaient péri dans la catastrophe: les PP. Nicolas Bernard et Pierre Remeur, Mineurs Conventuels, les PP. François Forget et Armel Pouessel, Récollets, le Père Charles de Locronan et les Frères Didace de Vannes, et Hyacinthe-Marie de Redon, Capucins.

Le 17 novembre, jour qui suivit le drame, Carrier adressait à la Convention une communication relative à la fête célébrée par le club **Vincent de la Montagne**, et il ajoutait en manière de **post-scriptum**: « Un événement d'un autre genre semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres: quatre-vingt-dix (2) de ceux que

(1) De La Gorce, *op. cit.*, p. 388.

(2) Réellement quatre-vingt-quatre.

nous désignons sous le nom de **réfractaires** étaient enfermés dans un bateau de la Loire. J'apprends à l'instant et la source en est très sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. Quelle triste catastrophe! » Ce rapport fut lu le 8 frimaire (28 novembre) à la Convention, qui ordonna de l'insérer au **Bulletin**.

Dans la nuit du 8 au 9 décembre, toutes les horreurs de la première noyade sont renouvelées, et cinquante-huit prêtres, âgés ou infirmes pour la plupart, venus d'Angers trois jours auparavant, périrent dans les flots. Le lendemain, Carrier rendait compte à la Convention de l'événement, et il terminait son rapport sur cette gouaillerie cynique: « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! »

Quelques mois plus tard, aux premiers jours de la réaction du 9 thermidor, Carrier montait sur l'échafaud. On a tenté de le réhabiliter, mais il restera coupable devant le tribunal de l'histoire. Ne disait-il pas lui-même en face des Conventionnels qui l'accusaient: « Nul ici n'est innocent, pas même la sonnette du Président. » Laissons le monstre et tournons nos regards vers quelques-unes de ses innocentes victimes.

**

Le Père Charles de Locronan, dans le monde René-Claude Guéguen de Kermorvant, naquit à Locronan le 24 avril 1712. Il était fils de Guillaume Guéguen, sieur de Kermorvant, procureur fiscal des juridictions du marquisat de Névet, de Locronan, Guengat et Kerven (1), et de Julienne-Marie Rio. Il fut tenu sur les fonts du baptême par René Halléno, chevalier, sieur de Saint-Alouarn, et Yvonne Le Becq, femme du sieur Bily, avocat au Parlement et juge de police à Quimper.

(1) Ce Kermorvant Guéguen signe comme procureur fiscal au *Cahier des délibérations* de Locronan, de 1712 à 1725. En 1722 il apparaît comme « fabricant » de la grande église.

Docile au divin murmure qui l'appelait à l'état religieux, le jeune Charles consacra ses vingt ans au Seigneur, et le 4 novembre 1732 il faisait profession au couvent des Capucins d'Hennebont.

Il avait déjà 78 ans d'âge et 58 de profession quand parut, en 1790, le décret de l'Assemblée nationale supprimant les vœux monastiques.

« I. L'Assemblée nationale décrète, comme article constitutionnel, que la loi ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels de l'un ni de l'autre sexe; déclare, en conséquence, que les ordres dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir.

II. Tous les individus de l'un et de l'autre sexe existant dans les maisons religieuses pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, et il sera pourvu incessamment à leur sort, par une pension convenable... Il sera pareillement indiqué des maisons où pourront se retirer ceux qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent décret. »

Interrogé par les magistrats d'Hennebont sur le point de savoir s'il optait pour la vie commune ou pour la vie privée, le P. Charles, déjà infirme et presque aveugle, se décida pour la vie privée. S'il se rangeait à ce parti, c'est qu'il pouvait compter sur les services que le P. Félix de Vitré devait lui continuer, mais surtout par respect pour le caractère sacré de sa profession religieuse.

On a souvent critiqué les religieux qui en 1791 sortirent du cloître et renoncèrent à la vie commune. Mais qu'était donc cette vie commune qu'on prétendait leur imposer ?

Notons d'abord le caractère schismatique d'une loi qui passait sous silence ou plutôt supprimait les liens de subordination des religieux à l'égard de leurs supérieurs. Et puis quel fantôme de vie commune que celle

à laquelle on voulait contraindre des religieux groupés au petit bonheur des quatre coins de l'horizon ! A vrai dire, en vertu même de sa profession le religieux fait vœu d'embrasser la vie commune, mais dans telle ou telle maison, dans telle ou telle province. Les Bénédictins par exemple font vœu de stabilité dans telle ou telle abbaye, les Dominicains ou les Franciscains optent pour la vie commune dans telle ou telle province. Les motifs de leur choix, au lieu d'être inspirés par quelque préoccupation futile, sont inhérents à leur profession même. Comment dès lors les blâmer si, voyant leurs droits manifestement violés par la loi républicaine, et répugnant à une vie commune toute factice, ils sortent du cloître et font choix de la vie privée !

Au début de l'année 1791, les Capucins du couvent d'Hennebont furent expulsés. Le vénérable Père Charles, au prix de mille fatigues, dut alors s'acheminer tout lentement vers la cité de Vannes. Un décret du 21 mars 1791 assignait le couvent de cette ville comme maison de vie commune pour les Capucins, les Conventuels et les Augustins.

Aux termes de la loi française, pour être admis à mener la vie commune dans un établissement, les religieux devaient y être au nombre de vingt au minimum. Aussi le Père Hyacinthe de Quimper, gardien (1) du couvent de Vannes, s'employait-il de tout son pouvoir à grouper dans sa maison vingt Capucins. En dépit de ses démarches multipliées, au début d'avril, quatorze Capucins des diocèses de Quimper, de Nantes et de Vannes, avaient seuls répondu à son appel. Six autres ne purent, malgré leur promesse rallier à temps le centre de réunion, et, sur la fin de juin, les pauvres Capucins de Vannes durent dire adieu à leur couvent.

Où donc allaient se retirer ces malheureux ? Deux maisons, désignées officiellement pour les partisans de

(1) Gardien, c'est-à-dire Supérieur.

la vie commune, s'offraient à eux dans la région nantaise : un couvent de Conventuels situé en pleine campagne, affecté aux Religieux mendiants, et l'abbaye des Cisterciens indiquée pour les autres. Ils préférèrent le couvent des Capucins du Croisic, et munis d'une autorisation légale, ils purent bientôt s'y rendre par voie de mer. D'autres Capucins des couvents nantais et des diverses maisons de la province de Bretagne vinrent sous peu les y rejoindre, et la petite maison du Croisic faite pour douze religieux, en logea dès lors vingt-sept. En voici la liste complète :

Pères : Joseph de Saint-Brieuc, du couvent du Croisic.
Charles de Locronan, du couvent d'Hennebont.
Anastase de Landerneau, ex-Provincial, gardien de Quimper.
Hyacinthe de Quimper, gardien de Vannes.
Ignace de Quimperlé, gardien de Roscoff.
Dosithee de Guémené, du grand couvent de Nantes.
Ferdinand de Rennes, gardien du Croisic.
Julien de Quintin, du couvent de Macheoul.
Alexis de Mamers, du couvent de Macheoul.
Siméon d'Auray, du couvent de Château-Gontier.
Clément de Saint-Brieuc, du couvent de Vannes.
François de Bécherel, du couvent d'Auray.
Ambroise du Croisic, du couvent de Rennes.
Marc de Vannes, du couvent de Macheoul.
Chrysostome de Corlay, du couvent de St-Malo.
Fortuné d'Ancenis, du couvent de Saint-Malo.
Patern de Pontivy, du couvent de Brest.

Frères : Norbert de Saint-Méen, clerc, du couvent de Rennes.
Raphaël de Plaintel, clerc, du couvent de Rennes.
Hyacinthe-Marie de Redon, laïque, du grand couvent de Nantes.
Didace de Vannes, laïque, du grand couvent de Nantes.

Placide de Lesneven, laïque, du couvent de Vannes.

Augustin de Quintin, laïque, du couvent de Château-Gontier.

François de Nantes, laïque, du grand couvent de Nantes.

Gabriel-Ange de Vannes, laïque, du couvent de Vannes.

Séraphin de Brest, laïque, du couvent de Roscoff.

Martinien de Le Lude, laïque, du couvent du Croisic.

Telle est la glorieuse nomenclature de ces héros qui fidèles jusqu'au bout à la vie commune de leur Ordre, devaient bientôt s'inscrire au tableau d'honneur des martyrs ou des confesseurs de la foi.

Heureux encore s'ils avaient pu en toute liberté, comme avant la Révolution, se sanctifier en vaquant aux exercices de leur Règle ! mais les beaux jours étaient passés. Les Capucins du Croisic choisissent pour Supérieur le Père Joseph de Saint-Brieuc et pour Econome le Père Ferdinand de Redon, mais ils doivent exprimer leurs suffrages sous les yeux d'un magistrat civil, qui semble présider la séance. L'église conventuelle, au surplus, devient un lieu de réunion profane pour les habitants de la bourgade ; et sous le moindre prétexte, nuit et jour, ce sont les visites inopinées des magistrats, qui font irruption dans le couvent, pour contrôler les travaux, établir des règlements, proclamer des décrets, découvrir de prétendues armes cachées !...

Le couvent du Croisic était devenu une geôle, et encore ne marquait-il qu'une des étapes douloureuses du calvaire que gravissaient les héros de la Foi !

Au début de 1792, tous les prêtres et religieux insermentés furent appelés d'office à Nantes, pour y être incarcérés. Trois Capucins du Croisic réussirent à s'en-

fuir. Cinq autres, pour raison de vieillesse et de graves infirmités, sollicitèrent la faveur de rester au couvent. L'autorisation accordée ne tarda pas à être retirée et force fut à tous les membres de la communauté du Croisic de se rendre à Nantes.

Logés dans des maisons particulières, ils devaient chaque jour répondre à l'appel que faisaient les officiers publics. Pendant 3 mois ils furent l'objet de menaces, de promesses, de sollicitations de toutes sortes ; mais avec une constance admirable ils résistèrent aux divers moyens d'intimidation dont on usait à leur égard.

Tous les insermentés furent bientôt réunis dans une prison commune, d'abord au Séminaire de Nantes, puis à Saint-Clément, enfin au Château.

Ce qu'ils eurent à souffrir dans ces cachots successifs, de l'exiguïté des locaux, de l'incurie des gardiens et de la privation du nécessaire, une lettre du médecin des prisons le révèle : « Tout leur manque, disait le docteur ; il y a là un tel entassement de malades et de vieillards que tous fatalement y succomberont ». Un autre témoin se prononce dans le même sens : c'est le Père François Majeune, de l'Ordre des Conventuels, docteur en théologie et gardien du couvent de Nantes. Déporté en Espagne, il écrivait du couvent de Saint-François de Laredo au R. Père Ministre général des Conventuels, le 6 juillet 1794 : « Nul ne saurait dire combien nous avons souffert, pendant trois mois et plus, dans la prison de Nantes, moi et mes compagnons confesseurs de la Foi. Ce sont des horreurs, et je n'entreprendrai pas de vous les décrire. Mais que sont ces souffrances en regard de la palme céleste ! »

Rien donc d'étonnant si parmi les prisonniers, un bon nombre passèrent de vie à trépas. Les autres se virent bientôt atteints par une nouvelle loi, celle du 26 août 1792 :

« Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 et

celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté... seront tenus de sortir, sous huit jours des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine hors du royaume.

» En conséquence, chacun d'eux se présentera devant le directoire du district ou la municipalité de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer...

» Passé le délai de quinze jours, les ecclésiastiques non assermentés qui n'auraient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guyane française...

» Sont exceptés des dispositions précédentes les infirmes dont les infirmités seront constatées par un officier de santé qui sera nommé par le Conseil général de la commune; sont pareillement exceptés les sexagénaires, dont l'âge sera aussi dûment constaté.

» Tous les ecclésiastiques qui se trouveront dans le cas des exceptions portées plus haut, seront réunis au chef-lieu du département dans une maison commune, dont la municipalité aura l'inspection et la police ».

D'entre les religieux qui avaient mené au Croisic la vie commune, trois s'étaient enfuis, deux autres, les Frères Placide et Séraphin, avaient gagné l'Italie. Quant à ceux qui étaient incarcérés à Nantes, ils s'embarquèrent à destination de l'Espagne, sauf le Père Charles de Locronan et deux Frères qui, sous le bénéfice de la loi, demeurèrent en France.

Bien que les couvents de Nantes fussent transformés en prisons, les geôles ne suffirent plus bientôt à recevoir les captifs, qui affluaient de toutes parts. On fit donc, dans la nuit du 5 au 6 juillet, transférer les prêtres reclus sur la galiote « Thérèse », ancrée dans la Loire. Empilés dans les flancs du navire, ces pauvres vieillards, privés de linge et de vêtements, eurent terriblement à souffrir de la chaleur étouffante et des miasmes fétides qui s'élevaient de la rivière. La municipalité se laissa émouvoir par ces misères, et elle

décida que les reclus de la galiote seraient transférés dans un couvent nantais, les **Petits Capucins de l'Hermitage**... Quelle consolation pour les Capucins de pouvoir encore résider dans une maison de leur Ordre! La chapelle, le cloître, le réfectoire, tout avivait dans leur âme le souvenir des années écoulées depuis leur profession, tout leur mettait au cœur la virile résolution de rester fidèles jusqu'au dernier soupir à leurs vœux de religion. Le couvent nantais des Capucins était fait pour une dizaine de religieux; or les captifs y étaient au nombre de quatre-vingt-six, tous heureux d'être jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus!

Le 28 octobre, les héros de la foi furent internés dans la galiote « la Gloire », puis noyés dans la Loire le 16 novembre 1793.

Trois jours plus tard le cadavre du Père Charles de Locronan fut rejeté par la Loire sur la rive de Chantenay. Voici ce que nous lisons, en effet, au Registre des décès de cette ville :

« Le 19 novembre a été inhumé au cimetière de cette paroisse le corps d'un inconnu, âgé d'environ 80 ans, revêtu de l'habit des Capucins et celui du cordon de Saint François ».

Deux Frères Capucins périrent avec le Père Charles dans les eaux de la Loire: le Frère Hyacinthe-Marie de Redon, dans le monde René-Joseph Le Grand, né le 25 août 1725 et profès du 7 octobre 1748; puis le Frère Didace de Vannes, dans le monde Pierre Steven, né le 18 septembre 1725 et profès à la date du 12 novembre 1750. Tous deux, compagnons du Père Charles à Vannes et au Croisic, lui furent associés dans la gloire du martyre...

A cette pléiade de confesseurs on peut ajouter un autre Capucin, le Père Dosithée de Guémené, dans le monde Michel-François Herpe.

Né le 24 août 1733, il fit profession le 4 avril 1762, au grand couvent des Capucins de Nantes. Ayant opté

pour la vie commune, il séjourna à Vannes et au Croisic. Arrivé à Nantes avec ses compagnons, parmi lesquels était le Père Charles, il fut interné au Château, puis au Carmel. C'est dans cette dernière maison qu'il mourut.

Nous lisons au Registre des décès de Nantes :

« Le 5 mai, Michel-François Herpe, revêtu de l'habit des Capucins, a été trouvé noyé dans le puits des Carmélites ».

S'agit-il d'un accident, ou bien le vénérable religieux fut-il précipité dans le puits par un des gardiens de la prison? On ne saurait le dire. Mais la deuxième hypothèse n'est point dépourvue de vraisemblance. Le **Martyrologe des Frères mineurs au temps de la Révolution** fait mémoire, le 5 mai, du Père Dosithée.

Telle est la gerbe glorieuse de Confesseurs que la Province de Bretagne des Frères Mineurs Capucins offrit à Dieu, au cours de la tourmente révolutionnaire. Parmi ces victimes, immolées par les persécuteurs en haine de la foi chrétienne, le Père Charles de Locronan a la première place. Vénérable vieillard, qui comptait, au moment de son trépas, 81 ans d'âge et plus de 60 ans de profession! Nouvel Eléazar, il préféra la mort à la souillure, et quittant la vie, laissa par son trépas glorieux, non seulement à la jeunesse, mais à tous, un exemple de courage et un mémorial de vertu.

Jean-Marie de Leissègues de Rozaven
(1732-1801)

Né à Locronan le 1^{er} juillet 1732, J.-M. de Leissègues de Rozaven entra jeune encore dans la Compagnie de Jésus. Il professait la philosophie au collège de Caen, lorsque, en 1765, cet Ordre religieux fut supprimé. Revenu dans son pays natal, nous le voyons successivement vicaire perpétuel de Locronan (1765-1768), chapelain de cette paroisse (1768-1772), vicaire perpétuel de

Châteaulin (1773-1778), recteur de Plouhinec (1778-1786) et de Plogonnec (1786-1791) (1).

Le 2 avril 1789 il fut élu à Quimper député du clergé aux États-Généraux. Un conflit surgit bientôt entre les Ordres du clergé et de la noblesse d'une part, et d'autre part le Tiers-Etat. Celui-ci voulait que la vérification des Pouvoirs se fit en commun et non plus dans le lieu primitivement réservé à chaque Ordre. Influencé par des députés laïques, M. de Rozaven se rendit à cette funeste exigence du Tiers-Etat. Le 3 Janvier 1791, il prêta serment, dans l'Assemblée nationale, à la Constitution civile du clergé, mais **avec restriction en ce qui touche le spirituel**. Le lendemain, l'Assemblée décréta qu'elle ne recevait que des serments purs et simples. Elle regardait donc comme non avvenu le serment de M. de Rozaven.

Le 30 septembre 1791 l'Assemblée nationale fut close et M. de Rozaven rentra dans sa paroisse. Exposé aux colères d'Expilly, évêque intrus de Quimper, il fut obligé de s'expatrier; son neveu, le jeune J.-L. de Rozaven, alors âgé de 20 ans, le suivit dans son exil. Tous deux ils quittent secrètement Quimper au commencement de Juillet 1792 et quelques jours plus tard, ils arrivent à Jersey. Au début de 1793, après quelques mois de séjour à Londres, ils se rendirent dans le duché de Clèves (Prusse rhénane). Devant l'invasion française, M. de Rozaven et son neveu durent s'éloigner de Clèves. Ils se retirèrent à Paderborn, où ils furent accueillis avec bonté par le prince-évêque de cette ville. Ce prélat les logea à Buzen, ancienne maison des Jésuites, à cinq lieues de la ville épiscopale. En 1797, le jeune de Rozaven quitta son oncle, et celui-ci mourut, loin de son pays, vers la fin de 1801, à l'âge de 69 ans.

(1) Le 19 Août 1782, il bénit à Plouhinec le mariage de sa nièce Jeannette Marie de Leissègues de Kergadio. — En 1791, il légua un calice à l'église de Locronan.

Jean-Louis de Leissègues de Rozaven

(1772-1851) (1)

« Le dix mars mil sept cent soixante-douze, lisons-nous au Registre de Locronan, a été solennellement baptisé par le soussignant Recteur, Jean-Louis, né d'hier (2), fils légitime de Guillaume-Louis de Leissègues de Rozaven, procureur fiscal du prieuré de Locronan, Saint-Ronan des bois et autres juridictions, et de dame Marie-Corentine Guesdon, son épouse, parrain et marraine ont été messire Jean-Marie de Leissègues de Rozaven, prêtre et chapelain de cette paroisse, représenté par Jacques-Jean de Leissègues de Kergadio, et demoiselle Louise-Jacquette-Corentine de Leissègues de Rozaven, qui signe avec les autres soussignants. »

LOUISE LEISSÈGUES.

JACQUES LEISSÈGUES DE KERGADIO.

JEANNE DE LEISSÈGUES.

LEISSÈGUES DE ROZAVEN, prêtre.

G. LE GARREC, prêtre, chapelain de Locronan.

L.-C. DEPERRIEN, recteur de Locronan.

Les père et mère de l'enfant avaient été mariés le 18 février 1760, à Quimper, dans la chapelle de Saint-Nicolas, annexe de Saint-Sauveur. L'acte de mariage nous apprend que Guillaume de Leissègues était « fils majeur de feu Monsieur Guillaume-Nicolas de Leissègues, sieur de Kergadio et de Dame Gilette-Marie Moreau de Rozaven, de la paroisse de Locronan », que « Demoiselle Marie-Corentine Guesdon de Pennesquin était fille de Monsieur maître Germain-Gabriel Guesdon, juge et magistrat criminel au siège présidial de Quimper, et de Dame Marie-Josèphe Bousset, Sieur et Dame de Kermoysan (3) ».

(1) Voir particulièrement la *Viè du R. P. Varin*, par le P. Guidée, Paris, veuve Poussielgue-Rusand, 1854, et les *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus*, par le même auteur, Paris, Douniol 1860, t. I, p. 124-267.

(2) L'enfant naquit dans la belle maison située au nord de la place de Locronan et connue sous le nom de « Vieille gendarmerie ».

(3) En Penhars.

Jean-Louis fit ses études au Collège de Quimper. Tonsuré par Mgr de St-Luc, il était acolyte en 1791. En 1792, la Révolution le contraint de s'expatrier, et il se déporte pour obéir à l'arrêté du Département du 1^{er} Juillet. Nous l'avons vu avec son oncle à Londres, à Clèves et à Paderborn.

Etant à Clèves, il apprend qu'un Séminaire se forme à Bruxelles, destiné aux jeunes ecclésiastiques français. Il quitte alors son oncle pour entrer dans cette maison, où il est ordonné sous-diacre par Mgr Asseline, évêque de Boulogne. Six mois plus tard, il quitte la Belgique envahie par les Français, rejoint son oncle à Clèves et, devant l'invasion menaçante, se réfugie avec lui à Paderborn (1794). C'est là qu'il reçoit le diaconat et la prêtrise.

En 1797 le jeune prêtre apprend qu'en Italie, sous la direction de l'italien Paccarini, vient de se former la « Société des Pères de la Foi », essai de reconstitution de la Compagnie de Jésus (1). Sans balancer un instant, il quitte son oncle, et, se joignant au Père Charles de Broglie qui passait par Paderborn, il sollicite et obtient son admission du Père Varin, supérieur de cette Société.

A la fin de 1799 nous le trouvons en Angleterre, où il a été envoyé avec l'abbé de Broglie pour établir à Kensington un pensionnat catholique en faveur des jeunes catholiques anglais. Désirant recruter des sujets pour la « Société des Pères de la Foi », il se met en relation avec Mgr de La Marche, évêque de Léon, émigré à Londres. Le 5 juin 1800 ce prélat le présente à Mgr Douglas, vicaire apostolique de Londres. Six ou sept mois plus tard, l'Evêque de Léon écrivait à Mgr Douglas que le Pape refusait d'approuver la « Société des Pères de la Foi » (2).

Au début de 1804, l'abbé de Rozaven passe en Russie

(1) Cf. Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 8-29.

(2) Abbé Kerbiriou, J.-P. *De La Marche*, Quimper, Le Goaziou, 1924 p. 456.

pour y entrer, le 28 mars, dans la Compagnie de Jésus, qui s'était conservée en ce pays avec l'agrément du Saint-Siège et sous la haute protection de l'impératrice Catherine II.

EN RUSSIE

En Russie, le P. de Rozaven se livra avec le dévouement le plus soutenu aux travaux du saint ministère, et des conversions célèbres furent le fruit de son zèle : telles par exemple la conversion de la princesse Elisabeth Galitzin, plus tard religieuse du Sacré-Cœur, et celle de Mme Swetchine, la confidente de Lacordaire et Montalembert. De 1804 à 1815 il fut préfet des classes et professeur de philosophie au Collège des nobles à Saint-Pétersbourg. A partir de 1815 nous le trouvons à Polotsk (gouvernement de Vitebsk), où il professe le dogme et devient doyen de la Faculté de Théologie. Dans une lettre du 28 juillet 1818, en réponse à sa sœur, on lit le passage suivant : « Vous me demandez quelles sont mes occupations ; depuis quatorze ans que je suis dans ce pays on m'a fait enseigner successivement la Rhétorique, la Philosophie, les hautes Mathématiques, le Droit civil, le Droit canon, la Théologie, l'Écriture Sainte, et j'enseigne encore la Théologie ; je suis en outre chargé d'une correspondance très étendue. »

Les Jésuites, rétablis canoniquement en Russie depuis 1801, y jouissaient de la paix, lorsque tout à coup un violent orage vint détruire en un moment les établissements qu'ils avaient formés dans cet empire. Parmi leurs élèves se trouvait un prince, Alexandre Galitzin, appartenant à l'une des plus illustres familles de Russie, et dont l'oncle était ministre des affaires étrangères. Ce jeune homme ayant embrassé la religion catholique, son oncle en conçut un si vif ressentiment, qu'il se mit à la tête de toutes les intrigues tramées contre la Compagnie de Jésus, et finit par ob-

tenir de l'empereur Alexandre I^{er} l'expulsion des Jésuites. L'ukase qui les bannissait, daté du 15 décembre 1815, ne leur donnait que vingt-quatre heures pour quitter leurs maisons ; et cela au milieu du plus rigoureux hiver.

Les religieux furent dirigés sur Polotsk. Mais ce n'était pas assez pour assouvir la haine de leurs ennemis. Un journal russe, l'« Invalide », les attaqua avec violence, et publia contre eux toutes sortes de calomnies. Le Père de Rozaven reçut de son général la mission de venger ses frères des outrages dont on n'avait pas honte de les abreuver dans leur exil. Il le fit d'une manière triomphante. Sa réponse est un chef-d'œuvre de logique et de clarté. Le ministre Galitzin ne permit pas qu'elle fût insérée dans l'« Invalide ».

Dans le courant de l'année 1817, et toujours dans le but de disculper son Ordre des odieuses et grossières imputations dont on ne se lassait pas de le charger, il publia une apologie courte et substantielle, sous ce titre : **La vérité défendue et prouvée par les faits contre les calomnies anciennes et nouvelles.** Cet écrit répond d'avance à toutes les diatribes qui ont été répétées depuis. Nous trouvons, dans une lettre du 24 juillet 1825, la pensée du P. de Rozaven, sur le but qu'il s'était proposé en publiant cet ouvrage :

« Ce que vous me dites de ma petite apologie m'a fait plaisir. Je crois que ceux de nos ennemis qui voudront la lire deviendront moins ennemis ; mais ce sera le petit nombre.

Une dame de beaucoup d'esprit m'écrivait dans le temps, de Saint-Pétersbourg : « Votre petit ouvrage est lu avec beaucoup d'empressement et de plaisir de tous ceux qui n'en ont pas besoin ; mais ceux à qui cette lecture serait vraiment utile n'en veulent pas ». Je suis charmé que vous ayez été plus heureuse, et que vous l'ayez fait lire même aux ennemis. Ceux qui trouvent mauvais que j'aie allégué le témoignage des papes n'y

entendent rien et n'ont pas même compris le but de l'ouvrage, qui est pourtant assez clairement énoncé, savoir de prouver que le rétablissement de la Compagnie est utile à l'Eglise catholique. A qui donc appartiendra-t-il de prononcer sur ce qui est utile ou nuisible à l'Eglise, sinon au pape et aux évêques? Je sais fort bien que le très grand nombre de nos ennemis en veulent tout autant à l'Eglise catholique qu'à nous, ou plutôt ne nous en veulent que parce qu'ils en veulent à l'Eglise; et pour ceux-là le témoignage des papes sera sans doute de peu de poids; mais aussi n'est-ce pas pour eux que j'écris. Je n'ai point l'intention de les convertir; il faudrait les rendre chrétiens avant de les rendre amis de la Compagnie, et c'est d'une autre manière qu'il faut s'y prendre. Je n'ai voulu que dissiper les préventions de ceux qui, ayant de la religion, croient par légèreté ou par préjugé que les Jésuites avaient mérité leur suppression, et pour ceux-là l'autorité des papes est sans doute recevable. J'ai aussi voulu démasquer nos véritables et irréconciliables ennemis, qui, pour donner du crédit à leurs accusations contre nous, ont grand soin de séparer notre cause de celle de la religion, et ne cessent de répéter que ce n'est nullement à la religion, mais uniquement aux Jésuites qu'ils en veulent. En faisant voir l'accord parfait qui existe entre la Compagnie et les papes unis au corps des évêques, je les oblige bon gré mal gré à jeter le masque et à condamner avec nous les papes et toute l'Eglise. Dire du pape faisant l'éloge des Jésuites : « C'est un colonel qui défend son régiment », c'est justifier la Compagnie, à moins qu'on ne regarde le pape comme un ennemi. Il n'y a sans doute pas de suffrage dont la garde royale soit plus jalouse que celui de son souverain. Est-ce donc l'autorité de Voltaire, de d'Alembert, que nous devons apporter pour nous défendre? Ces messieurs servent aussi à notre défense, mais par le mal qu'ils disent de nous: car, comme le dit saint Jérôme: « La haine des méchants n'est pas moins désirable que l'amour des bons; elle est un témoignage également décisif. »

Il ajoute ensuite avec ce tact exquis et cette justesse d'appréciation qui ne lui faisaient jamais défaut :

« Que j'aime à voir votre enthousiasme pour M. de Maistre! Je le partage entièrement, et je ne puis lire ses ouvrages sans rendre chaque jour un nouvel hommage à sa mémoire. Qu'il me paraît supérieur à M. de la Mennais! Ce dernier me semble toujours dépasser la vérité. J'ai lu ses opinions sur la loi du sacrilège, sur celle des communautés religieuses et son dernier ouvrage. Je rends justice au talent de l'auteur; il est entraînant, mais ma raison n'est jamais entièrement satisfaite. Ce ton tranchant, ces déclamations perpétuelles, ces prédictions sinistres, au lieu de conviction ne me laissent que du noir dans l'âme. Hélas! je le sais bien, la législation est athée en France; l'auteur n'a que faire de le prouver, mais est-ce au gouvernement qu'il faut s'en prendre? si la masse du peuple est irréligieuse, peut-on lui donner des lois religieuses? Le gouvernement peut répondre: Donnez-moi un peuple chrétien, je lui donnerai des lois conformes à la perfection de l'Evangile. Les Apôtres, au lieu de crier contre les gouvernements, ont travaillé à convertir les peuples; et c'est là aussi, je crois, la marche qu'il convient de prendre en France, d'autant plus que le gouvernement paraît sincèrement favoriser les missions et toutes les œuvres qui tendent au bien. Au lieu de crier si fort contre le gouvernement, ce qui ne fait qu'ajouter de nouveaux obstacles au bien qu'il voudrait faire, ne serait-il pas raisonnable que tout ce qu'il y a de gens sensés et bien pensants se réunissent pour le soutenir, l'encourager, louer le peu de bien qu'il peut faire et excuser même ses fautes? Le zèle amer et indiscret ne fera jamais qu'empirer le mal et rendre le remède plus difficile. Voici en deux mots toute ma politique: c'est une absurdité de prétendre donner des lois religieuses à un peuple impie; mais rendez le peuple chrétien, et le gouvernement, fût-il athée, sera forcé de lui donner des lois religieuses. Or, ce n'est point le gouvernement qui peut rendre le peuple chrétien; c'est

l'affaire des ouvriers évangéliques, et tout ce qu'on peut attendre du gouvernement est qu'il favorise cette sainte entreprise » .

Jusqu'en 1820, les Jésuites purent rester dans la Russie blanche (Pologne annexée), où le R. P. général Brzozowski était retenu comme prisonnier par l'empereur. A la mort de ce Père, arrivée le 5 février 1820, les religieux sollicitèrent du czar la permission d'envoyer des députés à la congrégation générale, qui allait se réunir à Rome pour élire son successeur. Galitzin fit répondre à leur supplique par un décret d'expulsion.

A ROME

Le P. Brzozowski, en mourant, avait nommé vicaire général le P. Petrucci pour gouverner la Compagnie jusqu'à l'élection d'un nouveau général. La congrégation fut convoquée: c'était la vingtième, et la première depuis le rétablissement. Indiquée pour le 14 septembre 1820, elle ne s'ouvrit que le 9 octobre suivant. Le P. de Rozaven, qui y assistait en qualité de vice-provincial de France, rendit dans cette circonstance les plus importants services à son Ordre. Une intrigue s'était formée dans le but de modifier les constitutions dans plusieurs points essentiels. Sans comprendre peut-être toute la portée de cette intrigue, le P. Petrucci s'en était fait l'agent. Le P. de Rozaven contribua puissamment à déjouer une partie des trames, en hâtant par une initiative hardie l'arrivée des députés de la Pologne. Expulsé ensuite de la congrégation générale par Petrucci, sous prétexte que les députés de France et d'Angleterre n'étaient pas investis de pouvoirs réguliers, il y entra aussitôt, rappelé à la pluralité des voix, et déploya dans toute cette affaire délicate un tact et une fermeté dignes de sa haute réputa-

tion. Le P. Louis Fortis ayant été élu général le 18 octobre, le P. de Rozaven fut nommé assistant de France dès le premier scrutin du 23 du même mois. Une seule voix lui avait manqué pour être nommé général de l'Ordre.

Malgré ses immenses occupations, le P. de Rozaven trouvait le temps de suivre toutes les questions de doctrine qui s'agitaient dans l'Eglise. Son esprit sûr et pénétrant n'a jamais manqué de signaler l'erreur, quelque déguisée qu'elle fût.

Dans le courant de 1821, l'abbé Baston, docteur de Sorbonne, et ancien vicaire général de Rouen, avait cru devoir réclamer contre certains passages de l'ouvrage de M. de Maistre, qui a pour titre: **Du Pape**. Le P. de Rozaven, sans prétendre décider les grandes questions qui étaient la matière du livre, prit la défense de l'ouvrage incriminé. Il prouva que l'auteur n'avait pas toujours aussi mal raisonné que M. Baston le supposait, et il le fit d'une manière péremptoire. « Sa brochure, dit un critique, respire la modération, la politesse et le sang-froid qui devraient toujours présider à ces sortes de discussions. » Dans le même temps, il écrivait contre les **Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Eglise orthodoxe**, publiées en 1816 par un jeune Russe nommé Alexandre de Stourdza. L'ouvrage de l'écrivain schismatique était dirigé contre l'Eglise catholique et parut à l'époque de l'expulsion des Jésuites de la Russie. L'ignorance étrange de l'auteur sur plusieurs points de l'histoire ecclésiastique prêtait le flanc à la critique. Le P. de Rozaven donna de ce livre une réfutation victorieuse. Le célèbre comte Joseph de Maistre, dans une lettre très affectueuse écrite au P. de Rozaven le 16 mai 1817, exprime le regret de n'avoir pu encore lui envoyer l'ouvrage de Stourdza, dont il lui signale les défauts et qu'il apprécie à sa juste valeur.

Quelques années plus tard, l'apparition du Système philosophique du trop célèbre abbé de La Mennais vint

lui offrir une nouvelle occasion de signaler la justesse de son esprit, et son zèle dans toute cette controverse. Il écrivit même alors divers articles pleins de sagesse et de logique, qui parurent dans l'« **Ami de la Religion** » et qu'il signait R., de la lettre initiale de son nom, ou J.-L., Jean-Louis. Mais il s'attacha surtout à réfuter un écrit publié à cette époque, et qui avait pour titre : **Des doctrines philosophiques sur la certitude, dans leurs rapports avec les fondements de la théologie.** Il en fit un **Examen** sérieux et approfondi, imprimé pour la première fois vers la fin de 1831. La science théologique, la solidité des raisonnements, le nerf et la vigueur y sont réunis à un égal degré. Un ecclésiastique, très bon juge dans ces sortes de matières, M. Deplace, curé de Saint-Louis de Lyon, disait que cet **Examen** n'était pas seulement un livre de circonstance, mais un ouvrage classique qu'on devrait mettre entre les mains de tous les jeunes gens qui étudient la théologie. — L'« **Ami de la Religion** » a consacré deux articles au compte-rendu de la première édition de cet ouvrage (t. LXX, p. 481 et 593). Le second article est terminé par ces paroles remarquables : « Tout se réunit pour donner plus de poids aux observations du P. de Rozaven, les connaissances théologiques de l'auteur, son talent pour la discussion, la clarté de son style. Il n'y a rien d'ambitieux, rien d'outré dans son langage, comme il n'y a rien d'amer, ni de violent dans sa critique; et puis, ce qui est désespérant pour ses adversaires, c'est qu'il n'y a pas moyen de s'en tirer avec lui, comme on l'a fait avec tant d'autres auxquels, pour dernier argument, on a donné l'épithète de Gallicans. Il serait aussi par trop ridicule d'appliquer cette qualification à un théologien qui a écrit à Rome avec l'approbation du Maître du sacré palais ». On retrouve dans son ouvrage ce ton de modération et d'urbanité qu'il savait conserver au milieu même des ardeurs de la polémique; et c'est l'esprit qu'il désirait inspirer aux membres de sa

compagnie dans ces sortes de débats : « Les disputes, écrivait-il le 12 octobre 1821 au P. Richardot, provincial de France, les disputes ne font que piquer et aigrir les esprits. Des discussions pacifiques, où l'on ménage l'amour-propre et la délicatesse, sont des moyens plus sûrs. Il faut réserver toute sa chaleur pour combattre les ennemis de la religion et de l'Eglise ». Quant à l'**Examen des doctrines philosophiques**, etc., il obtint un tel succès que, dès l'année 1833, l'auteur se trouvait dans la nécessité d'en donner une seconde édition.

Le savant religieux menait à Rome une vie très occupée. Outre sa charge d'assistant de France, il remplissait encore pendant plusieurs années celle de professeur de théologie; les étudiants qui ont entendu ses leçons parlent avec admiration de cette justesse d'esprit, de cette fermeté de jugement qui allait droit au but, et qui, sur chaque question, envisageait et résolvait avec lucidité le nœud de la difficulté. Il était aussi consultant de diverses congrégations, et il passait un temps considérable au saint tribunal. On évalue à onze ou douze mille le nombre des confessions qu'il entendait chaque année; quelquefois même ce chiffre a été dépassé (1). On voyait son confessionnal, placé près de la balustrade du maître-autel dans l'église du Gesù, presque toujours entouré de nombreux fidèles dont il dirigeait la conscience. Ceux qui recouraient à ses lumières le trouvaient toujours disposé à les écouter avec bienveillance, à les aider de ses conseils; et jusque dans l'âge le plus avancé, il le fit avec une netteté de vues qui attestait toute la vigueur et l'énergie de ses facultés intellectuelles.

Le Père de Rozaven fut tour à tour en relations avec Dom Guéranger, Louis Veuillot, Madame Barat et Montalembert.

(1) En 1837, l'année du choléra à Rome, il confessa jusqu'à 23.500 personnes.

Arrivé à Rome le 25 mars 1837 pour y faire approuver par le Pape les Constitutions des Bénédictins français dont il projetait la fondation, Dom Guéranger fut bientôt présenté à Mgr Sala, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers. Il lui exposa sa requête, et le prélat désigna comme consultant dans cette affaire le Père de Rozaven. Malgré le bon accueil dont il avait été l'objet de la part de Mgr Sala, le Prieur de Solesmes ne se faisait point illusion sur les difficultés de l'entreprise. Il passait pour gallican et janséniste auprès des Romains et le Père de Rozaven le croyait imbu des idées de Lamennais.

Le 11 avril Dom Guéranger fut reçu par le pape Grégoire XVI. Le P. de Rozaven l'avait précédé à l'audience pontificale, lui assurant auprès du pape un accueil favorable. Celui-ci, très gracieux, donna cependant une indication au Prieur de Solesmes: ne vaudrait-il pas mieux, dans l'affaire en cause, faire abstraction de l'ancienne Congrégation de Saint-Maur, infectée de jansénisme et de gallicanisme? Sur l'avis de personnes très sûres, D. Guéranger renonça au titre de Congrégation de Saint-Maur et décida que la nouvelle institution serait connue sous le nom de **Congregatio gallica**.

L'affaire fut bientôt confiée à une Commission de six cardinaux. Trois d'entre eux, notamment le cardinal Sala, étaient déjà acquis à la cause de Solesmes. Très affectueusement dévoué à la même cause, le P. de Rozaven donna un avis favorable au corps des Constitutions qui avaient déjà été présentées à la Congrégation des évêques et réguliers. Le savant religieux répondait par avance à toutes les objections. Assurément le monastère de Solesmes était de fondation récente, mais ne devait-il pas être la mère des autres maisons de la Congrégation, n'était-il pas dès lors légitime de lui reconnaître l'autorité maternelle, en l'honorant immédiatement du titre d'abbaye? Pourquoi d'ailleurs vouloir

refuser à l'abbé de Solesmes le droit d'être nommé à vie? La perpétuité des abbés n'était-elle pas précisément la pensée de saint Benoît et un élément de sa règle?

Grâce à l'habileté et à la prévoyance du P. de Rozaven, l'affaire entra dans une voie heureuse, et le 9 juillet 1837, D. Guéranger annonça à ses moines la bonne nouvelle: il était abbé de Solesmes et ses constitutions avaient l'approbation de Rome (1).

Quelques mois plus tard le Père de Rozaven rencontra à Rome Louis Veillot. Celui-ci venu en incroyant visiter la capitale du monde catholique, écrivait à son frère Eugène, le 19 mars 1838: « Je te dirai qu'il se passe en moi, depuis mon arrivée à Rome, quelque chose d'assez grave et d'assez sérieux. J'ai vu un homme d'une très haute supériorité dont les paroles m'ont grandement ému: c'est un jésuite français et l'un des hauts personnages de son Ordre, qu'on appelle le Père Rozaven. Nous avons eu de longues conférences, nous en aurons encore; je ne sais quel en sera le résultat. Dans tous les cas, j'espère sortir d'incertitude... » Treize jours plus tard, Veillot revoyait le Père Rozaven dans sa cellule du Gesù: « Ah! mon Père, lui dit-il, je suis bien malheureux! » — « Parlez mon enfant, répliqua le saint religieux. » — « Si je lui fis des objections, dit Louis Veillot, elles furent courtes, et je ne me les rappelle pas; je n'en avais plus à faire. Tout ce que je me rappelle de cet instant, c'est le sourire du saint religieux, mes larmes et mon bonheur. Je ne me confessai point pourtant ce jour-là. Le Père, voulant que je puisse me préparer à un acte si sérieux, remit à m'entendre au surlendemain, et je le quittai, ayant promis de revenir, mais moins engagé par ma parole encore que par mon cœur. »

(1) *Dom Guéranger, Abbé de Solesmes*, par un moine bénédictin de la Congrégation de France, Paris, Plon-Nourrit, t. I, p. 177 ssq.

Deux jours plus tard, le Vendredi-Saint, Veuillot se confessait.

Quand il quitta l'Italie pour revenir en France, le Père Rozaven le bénit, en lui disant : « Il faut vous distraire ; il faut jouir de l'Italie. Que le chrétien ne gêne pas l'artiste ; ne vous préoccupez pas trop de l'avenir, et, surtout, ne prenez envers vous aucun engagement précis. Quand vous aurez bien prié à Lorette, quand votre âme possédera la paix, il sera temps de voir par quels travaux, dans quelles conditions vous devez servir l'Eglise » (1).

Louis Veuillot s'était converti en 1838. Quelques années plus tôt, Mme Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, venait à Rome pour y créer un noviciat. Ses vues cadraient à cet égard avec celles du Père de Rozaven, qui devint bientôt le directeur de la sainte religieuse. Au moment où Lamennais quittait Rome, le Père de Rozaven demanda à sa pénitente de mettre ses filles en garde contre le prosélytisme des derniers sectateurs de cet esprit plein d'orgueil.

En 1840 se tint à Rome le Conseil général de la Société du Sacré-Cœur. Sous l'influence du Père de Rozaven et de quelques-uns de ses confrères, plusieurs décrets furent ajoutés aux Constitutions de la Société. Ils avaient pour objet d'assimiler le Sacré-Cœur à la Compagnie de Jésus et exigeaient, en conséquence, la translation à Rome de la maison-mère qui se trouvait à Paris. Ces innovations suscitèrent en France un vif émoi, et on en rendait responsable le Père de Rozaven. A quoi Mme Barat répondait : « C'est une calomnie. Cet homme si respectable par son âge et ses immenses travaux qu'il a consacrés au bien de la religion ne méritait pas de si injustes reproches. Il ne fut que le rédacteur des articles incriminés. » Mgr Affre, arche-

(1) *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, 10^e édition, Paris, Victor Retaux, t. I, p. 123, ssq. — Voir aussi Louis Veuillot, *Rome et Lorette*, Tours, Mame, 1869, p. 81--175.

vêque de Paris, se prononça aussi contre les nouveaux décrets, mais il fut désavoué par Rome. Puis ce fut au tour du gouvernement français de se mettre dans l'opposition. Consulté à ce moment par Mme Barat, le Père de Rozaven gardait un silence prudent. Grâce à l'intervention du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, une décision de Grégoire XVI du 9 mars 1843 abrogea les changements introduits dans les Constitutions du Sacré-Cœur par le Conseil romain de 1840 (1).

Le 2 mai 1845 la Chambre française des Députés votait l'expulsion des Jésuites. Comme ceux-ci se préparaient à la résistance, M. Guizot, peu soucieux d'user de violence à leur endroit, imagina d'obtenir de Grégoire XVI leur dissolution ou leur dispersion. Il députa à Rome, à cet effet, l'Italien Rossi. Le Père de Rozaven, dans une lettre du 28 juillet 1845 à Montalembert, parle de la mission de cet agent : « Membre de cette compagnie que vous avez, monsieur le comte, si souvent et si éloquemment défendue, je me sens pressé de vous écrire, non pour vous exprimer la reconnaissance qui est si vive dans mon cœur et dans celui de mes confrères, mais pour vous mettre, autant qu'il me sera possible, bien au fait de l'événement qui occupe en ce moment tous les esprits. » Le P. Rozaven narre ensuite longuement l'arrivée à Rome de M. Rossi, l'accueil plein de réserve qu'il reçoit d'abord, ses démarches, ses intrigues, ses promesses et ses menaces. Il nous montre ce personnage cherchant tour à tour à persuader et à émouvoir (2).

Rossi mena sa mission à bon terme et les Jésuites reçurent bientôt de leur général, le P. Roothan, l'ordre de se disperser et de laisser passer la tourmente.

(1) Mgr Baunard, *Histoire de la Vénérable mère Madeleine Sophie Barat*, Paris, Poussielgue, 1900, t. II, p. 61 ssq., 113 ssq.

(2) Lecanuet, *Montalembert*, Paris, De Gigord, 1919, t. II, p. 260 ssq.

On voit, par ce qui précède, de quelle influence considérable jouissait à Rome le P. de Rozaven, assistant de France. Cette influence, Mgr de Poulpiquet, évêque de Quimper, se plaisait à la reconnaître dans une lettre qu'il écrivait, en 1839, à l'éminent religieux, pour lui demander d'appuyer la demande qu'il faisait d'un établissement de Jésuites à Quimper: « Je vous assure, dit le prélat, que j'ai une pleine confiance que cette affaire entreprise pour la gloire de Dieu aura un heureux succès. Je pense que vous ne pouvez manquer d'intercéder fortement pour un diocèse auquel vous appartenez par votre naissance et que vous emploierez tout votre crédit pour répondre au vœu le plus empressé d'un évêque. »

Le P. de Rozaven avait vécu au milieu de révolutions; Dieu permit que sa vieillesse fût encore troublée par les agitations de la politique. On sait que les révolutionnaires romains préludèrent en 1846, par des attaques contre les Jésuites, aux outrages dont ils devaient un peu plus tard abreuver le Souverain Pontife (1) Ces attaques furent si violentes que le R. P. général et ses assistants se virent contraints de quitter la maison du Gesù. Le P. de Rozaven se retira d'abord au sein d'une respectable famille française qui habitait Rome. Il y fut inquiété et alla se réfugier à Naples. De là il vint en France retrouver le P. général qui s'était rendu à Marseille; et tandis que le chef de la Compagnie profitait du temps de son exil pour visiter les maisons de son Ordre en France, en Belgique, en Angleterre et en Irlande, le P. de Rozaven s'acheminait vers la Bretagne, son pays natal.

De Paris il écrit, le 4 octobre 1848, à sa nièce, Mme de Vincelles, une lettre qu'il termine ainsi: « Je vous em-

(1) A la suite du meurtre de Rossi (15 septembre 1848), l'émeute se déchaîne à Rome. Pie IX se réfugie à Gaète le 24 novembre. Rome est prise par les Français le 3 juillet 1849, et Pie IX y rentre le 12 avril 1850.

brasse tous de bien bon cœur, sœur, neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces, jusqu'à Achille et vous renouvelle ma bénédiction en implorant celles du ciel, afin qu'aucun de vous n'oublie jamais la fin heureuse à laquelle nous sommes destinés; souvenez-vous bien aussi de moi qui ai grand besoin de prières et qui ne fais plus que végéter sur cette terre. Voilà que notre bonne France va donner asile à Notre Saint Père, tous les bons catholiques doivent regarder cet événement comme un gage des miséricordes divines. »

Les lettres adressées par le P. de Rozaven à sa famille sont en très petit nombre et à de longs intervalles, mais toujours empreintes d'une grande affection pour les siens, auxquels il s'intéresse beaucoup. Chaque fois il demande des nouvelles de tous sans exception, ne voulant nommer personne dans la crainte d'oublier quelqu'un, soit un neveu ou un petit-neveu. Constamment il remercie la divine Providence de l'avoir protégé dans les circonstances difficiles où il s'est trouvé, et il se réjouit des bonnes nouvelles qu'il reçoit des siens, leur recommandant de se préparer par une existence pieuse à la vie future à laquelle nous sommes tous appelés (1).

Il y avait beau temps déjà que le P. de Rozaven comptait revoir son pays. Quand en 1821 il fut nommé assistant de France à Rome, ce fut un peu malgré lui, car il écrivait le 7 janvier que ce témoignage de confiance et d'estime, auquel il était sensible, exigerait sa présence habituelle auprès du général, tandis qu'il avait espéré rentrer en France après l'élection. Quand à Rome il enseignait la théologie aux scolastiques de toutes les Provinces de la Compagnie, il avait de temps à autre la nostalgie du pays natal et au Père Gury il disait

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. de Leissègues Rozaven, ancien magistrat, qui a bien voulu me donner communication des lettres de son grand-oncle. (H. P.).

en confidence : « Je me croirais en paradis si l'obéissance m'envoyait faire une classe de logique à Sainte-Anne d'Auray. »

L'arrivée du P. de Rozaven à Quimper fut pour sa sœur et pour ses neveux un jour de fête. Ils l'invitèrent à prendre son logement chez eux. « J'accepterais bien volontiers votre offre, leur répondit le pieux vieillard, si nous n'avions pas de maison ici; mais nous en avons une, c'est là que je dois demeurer: la règle avant tout. » Pendant les treize jours qu'il passa dans cette ville, ses nombreux parents le pressèrent de s'y fixer pour terminer au moins ses jours en paix. « Non, non, répondait-il invariablement, je dois d'abord rester auprès du R. P. général, c'est le devoir de ma charge; puis je retournerai à Rome; car c'est dans cette ville que je dois terminer ma carrière, ainsi que me l'a prédit maintes fois ma pieuse mère de sainte mémoire. »

Il partit pour Bordeaux, visita à peu près toutes les maisons de la Compagnie en France et rejoignit à Marseille le R. P. général.

Rentré à Rome en mars 1850, après avoir passé en Sicile et à Naples, il n'y jouit pas longtemps de la consolation qu'il ressentit en reprenant dans la ville éternelle le cours de ses occupations ordinaires.

Vers le 10 mars 1851, le P. de Rozaven avait été forcé, pour la première fois de sa vie, de garder le lit pendant plusieurs jours de suite. Une tumeur considérable, qui commençait à suppurer, s'était manifestée à l'un de ses genoux. Il parut entrer en convalescence au bout de quelques jours, et il eut la consolation de célébrer les saints mystères, l'avant-veille, le jour et le lendemain de la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Déjà même on se livrait à l'espoir d'une entière guérison, lorsque le 26, une heure environ après qu'il eut dit la Messe, la fièvre reparut. Depuis ce moment, chaque jour signala un affaissement progressif. Il reçut le

Viatique dans la nuit du 30 au 31, l'Extrême-Onction le soir de ce dernier jour; et le 2 avril, vers quatre heures et demie après-midi, il s'endormait paisiblement dans le Seigneur. Dès la première atteinte du mal, il avait eu le pressentiment de sa mort prochaine; il disait à son confesseur qu'il fit appeler aussitôt: « Il ne faut pas me donner d'illusion; je sens au fond de l'âme une réponse de mort », et avec la simplicité d'un enfant, il avait fait la confession générale de toute sa vie. Il nous a constamment édifiés, écrit un témoin oculaire de cet heureux trépas, il nous a constamment édifiés par sa patience, sa conformité à la volonté de Dieu, et l'esprit de foi qu'on avait remarqué dans toute sa conduite. Il a vu approcher sa fin sans aucun regret de la vie et plein de confiance dans l'infinie miséricorde du Sauveur. Il fondait aussi son espoir sur la puissante protection de la très sainte Vierge. Les services nombreux qu'il avait rendus à la cause de l'Eglise durant sa longue carrière ne semblaient alors d'aucun prix, d'aucun mérite à ses yeux.

Ses obsèques eurent lieu le 3 avril. Le R. P. général dit la Messe et fit l'absoute. Des larmes coulaient des yeux d'un grand nombre d'assistants. Après la cérémonie, le corps du vénérable défunt, le visage découvert, selon l'usage, fut exposé vis-à-vis de la chapelle de saint François-Xavier, en face de ce confessionnal, où de si nombreux pénitents étaient accoutumés à trouver auprès de lui la paix avec le pardon de leurs fautes. On eût dit que la mort avait répandu sur ses traits une nouvelle jeunesse. Rien de touchant comme de voir beaucoup de gens du peuple, de pauvres femmes, des princes et des princesses romaines venir baiser la main de ce simple religieux, en témoignage de vénération et de filiale reconnaissance.

NN. SS. les évêques de Dijon et de Beauvais qui se trouvaient à Rome, et plusieurs ecclésiastiques distingués vinrent prier devant le corps. D'autres célébrèrent

rent la Messe, dans l'église du Gesù pour le repos de son âme. Un prélat français, attaché à la cour romaine, lui appliquait ce vers si connu :

Mon Dieu j'ai combattu soixante ans pour ta gloire.

Le P. de Rozaven fut en effet forcé de quitter la France par la première Révolution en 1792, et il est mort en 1851.

On ne lira pas sans intérêt les lignes que l'« Univers » a consacrées à la mémoire de cet homme vénérable dans son numéro du 12 avril 1851 :

« La Société de Jésus et l'Eglise viennent de faire une grande perte. Le R. P. de Rozaven, assistant de la Compagnie pour les Provinces de France, est mort au Gesù le 2 avril. Nous ne voulons pas nous étendre sur la vie de ce vaillant défenseur de la vérité catholique, de ce saint prêtre, qui pendant plus d'un demi-siècle a honoré la Société qui l'avait admis dans son sein et l'avait même élevé aux charges les plus importantes. Nous ne voulons rappeler ni cette sainte sévérité contre les doctrines suspectes, ni cette tendre charité pour les personnes, ni ce zèle pour le salut des âmes, ni ces années passées au fond de la Russie, ni la confiance dont les grands de la terre et les Souverains Pontifes eux-mêmes entouraient sa docte vieillesse, ni ces journées passées au confessionnal à entendre les pauvres et les petits, ni les travaux de cette intelligence droite et que l'erreur ne pouvait entamer. Nous savons qu'une plume plus habile s'apprête à révéler au monde les secrets de cette existence de plus de quatre-vingts années toutes consacrées à Dieu et à ses frères (1). Lorsqu'il partit pour son dernier exil, il y a trois ans, son seul regret était de ne pas mourir dans sa cellule du Gesù, où il demeurait depuis trente-huit ans et qu'on venait de blanchir à neuf. Dieu ne lui a pas refusé cette consolation. Après avoir revu une patrie et une famille qui n'avaient jamais

(1) Cette vie n'a point encore paru : on demande un ouvrier de bonne volonté.

cessé de lui être chères, il lui a été donné de revenir en cette cellule, à cette église, à ce confessionnal avec lesquels il semblait s'être identifié. Il avait retrempé dans les souvenirs, dans les charmes du sol natal sa verte vieillesse, et l'on pouvait croire que Dieu lui réservait encore de longs jours et de longs travaux, Mais sa vie était pleine d'œuvres; il avait combattu le bon combat; la couronne l'attendait. »

« C'était, dit à son tour Mgr Dupanloup, un homme excellent, la bonté même; c'était aussi un puissant esprit, et, pour ma part, j'oserais dire que depuis Bossuet, l'Eglise de France n'a pas possédé un théologien plus consommé. Sa gloire, qui aurait pu être éclatante devant les hommes, s'est perdue, ou plutôt elle a recueilli ses rayons dans la sainte humilité d'une vie toute cachée en Dieu. Le bien qu'il a fait ne peut se mesurer » (1).

Travaux du P. de Rozaven (2)

1. — *La vérité défendue et prouvée par les faits contre les calomnies anciennes et modernes*, Polock, 1817. — 2^e édit., Avignon, Aubanel, 1825. — 3^e édit., Louvain, Van Linthout et Vandenzande. — Traduction italienne Reggio, 1819.

2. — a) *Uwagi nad wychowaniem Młodzieży. (Reflexiones supra educationem juventutis)*. — Publié dans le *Miesiecznik polocki*, Polock (3).

b) *Herodot i Diodor sycylijski. (Herodotus et Diodorus siculus)*. — Ibid.

c) *Uwagi nad uwagami o ludziach stoletnich umieszezonemi W. N. 123, ruskiego Inwalida. (Considerationes*

(1) *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Madame Swetchine*, par le comte de Falloux, Paris, Didier et Compagnie 1864, p. 64.

(2) D'après Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Paris, Picard, 1896, t. VII, col. 264-267.

(3) Le P. Rozaven, ne sachant pas le polonais, faisait traduire ses articles par un de ses confrères.

in reflexiones de hominibus, qui integrum seculum vixere insertas. N. 123. *Invalidi rossiaci*. — Ibid.

d) *Uwagi nad przywroceniem Jesuitow do Fryburga, p. X. J. R. (Reflexiones in restitutionem Jesuitorum Friburgi per P. J. R.)* — Ibid.

3. — *Quelques réflexions sur un ouvrage de M. l'abbé Baston, ayant pour titre: Réclamation pour l'Eglise de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le Comte de Maistre, intitulé: Du Pape, etc.* — (Tome I, septembre 1821), Lyon, Rustand, 1822.

4. — *L'Eglise catholique justifiée contre les attaques d'un écrivain qui se dit orthodoxe, ou réfutation d'un ouvrage intitulé: Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'église orthodoxe, par Alexandre de Stourdza, à Weimar, 1816.* Par M***, Loyon et Paris, Rustand, 1822. — Traduction allemande, Mainz, Stanz, 1824.

5. — *Lettre du R. P. de Rozaven, assistant du général de la Compagnie de Jésus à Rome, adressée à l'abbé de La Mennais.* Rome, 13 août 1824. — Voir *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école Mennaisienne*, par M. l'abbé de Ladoue, Paris, 1870, t. I., pp. 301-303.

6. — *Lettre du R. P. Rozaven S. J. sur le système philosophique de l'abbé De Laménais.* — Voir *Trois articles du R. P. Félix, S. J.*... Bruxelles, Greuse, 1851, pp. 36-54.

7. — *Monita secreta Societatis Jesu. Instructions secrètes de la Société de Jésus.* Paris, chez Mlle Carié de la Charie, 1828. — C'est ici une lettre du P. de Rozaven, adressée en 1816 au directeur de la Gazette de Saint-Petersbourg.

8. — *Examen d'un ouvrage intitulé: Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie, de l'abbé Gerbet.* Avignon, Seguin aîné, 1831. — 2^e édit. augmentée. Ibid 1833.

9. — Des articles dans *l'Ami de la Religion*, signés R. ou J.-L. — *Lettre touchant un article sur le P. Perrone, écrite de Rome, 21 janvier 1843.* (*Ami de la Religion*, t. 116, p. 214).

10. — *L'Eglise russe et l'Eglise catholique. Lettres inédites du R. P. Rozaven*, Paris, Benj. Duprat, 1862. — Cette notice fut éditée par le prince Augustin Galitzin.

De la réunion de l'Eglise russe avec l'Eglise catholique. Ouvrage du R. P. Rozaven, de la Compagnie de Jésus, disposé et mis dans un ordre nouveau par le prince Augustin Galitzin. Nouvelle édition; précédée d'une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, Vrayet de Sourcy, 1863. — Troisième édition, Paris, Plon, 1876.

11. — Plusieurs lettres dans sa *Biographie*, par le P. Guidée, Paris 1861, t. I, pp. 170-267. — Dans: *Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur (1795-1845)*, par le prince Augustin Galitzin, Paris, Léon Techner, 1869. (Il s'agit de la vie d'Elisabeth Galitzin, tante de l'auteur). — *Lettre sur la mort du P. Vincent Zauli, mort le 5 janvier 1829.*

12. — *Histoire de la Compagnie de Jésus conservée dans la Russie Blanche.* — Se trouve dans la bibliothèque des Jésuites, à Starawies, en Galicie.

Monseigneur Sauveur

(1786-1863)

Né à Locronan le 13 mai 1786, François Sauveur reçut la prêtrise le 9 juillet 1810 et fut aussitôt nommé vicaire à Morlaix. Curé du Faou dès le 25 septembre 1817, il devint curé de la cathédrale le 16 février 1824, chanoine titulaire et vicaire général de Mgr de Poulpiquet le 1^{er} mars 1829. A la mort de l'évêque (avril 1840), il fut choisi par le Chapitre avec trois de ses confrères, pour administrer le diocèse. Sous Mgr Graveran (1840-1855) il fut encore vicaire général, et assista en qualité d'Archidiacre au synode ouvert à Quimper le 22 septembre 1851. A la mort de Mgr Graveran, il devint Vicaire capitulaire (1^{er} février 1855). Un an plus tard (12 février 1856) il était nommé Protonotaire apostolique « ad instar participantium ». Il mourut le 1^{er} septembre 1863.

Monseigneur Coadou
(1819-1890) (1)

Jean-Yves-Marie Coadou, premier évêque de Mysore, naquit à Locronan le 18 janvier 1819. Garçon boulanger dans sa paroisse natale, il lisait assidûment, à la lueur de son four, les « Annales de la Propagation de la Foi ». C'est alors qu'il se sentit appelé par Dieu à procurer sa gloire dans l'œuvre des missions.

Ayant fait ses études au Petit Séminaire de Pont-Croix et au Grand Séminaire de Quimper, il entra sous-diacre au Séminaire des Missions Etrangères le 10 mai 1844, fut ordonné prêtre le 17 mai 1845, et partit le 29 mai suivant pour la Mission Malabare divisée cette même année; il fut alors affecté au Maïssour, érigé le 3 avril 1850 en Vicariat Apostolique.

Il administra successivement les chrétientés de Set-tihalli, Shimoga, Virajendrapet, et dirigea quelque temps le Séminaire. On lui confia ensuite la paroisse Saint-François-Xavier, à Bangalore. Nommé aumônier du Bon-Pasteur dans cette même ville, il en remplit les fonctions pendant plus de vingt ans, et s'occupa avec sollicitude des différentes œuvres de cette maison. — Provicairé en 1874, il fut, après la mort de Mgr Cnevalier, élu le 20 août 1880, évêque de Chrysopolis, vicaire apostolique du Maïssour, et sacré par Mgr Laouénan le 10 octobre de la même année, à Bangalore.

Sous son administration et avec son concours, s'établirent des œuvres importantes; — à Bangalore: arrivée des religieuses de Saint-Joseph de Tarbes et leur installation à l'hôpital Bowring (1882); fondation de leur couvent et de leur école (1886); fondation en 1884 de l'hôpital Sainte-Marthe par les religieuses du Bon-

(1) Notes bio-bibliographiques dans les *Missions catholiques* XII, 1880, p. 350, 414, 560; XIV, 1882, p. 373; XVIII, 1886, p. 579; XIX, 1887, p. 136; XX, 1888, pp. 121, 337, 613; XXII, 1890, pp. 268, 484. — Voir aussi la *Semaine religieuse* de Quimper 1890, pp. 749-754.

Pasteur; reconstruction sur un plan plus vaste du Collège Saint-Joseph; — à Mysore: développement du couvent du Bon-Pasteur; entrée en 1885 des religieuses de Saint-Joseph à l'hôpital de la ville; — à Somanhally: installation d'un orphelinat agricole.

Vers 1885, il s'entendit avec le Vicaire Apostolique du Coimbatour, Mgr Bardou, sur une nouvelle délimitation de leurs missions. Cette délimitation, qui reçut l'approbation de Rome, donna au Coimbatour la partie du district civil des Nilgiris qu'il n'avait pas encore, et au Maïssour, la région du Collégial, où l'on parle le Canara.

Lorsque Léon XIII, par la Bulle « *Humanae salutis* » du 1^{er} septembre 1886, établit la hiérarchie ecclésiastique dans l'Inde, le Maïssour fut érigé en diocèse suffragant de Pondichéry. Par le Bref « *Apostolatus Officium* », du 25 novembre suivant, Mgr Coadou fut nommé évêque de Mysore, avec résidence à Bangalore.

Le concile des évêques du sud de l'Inde se tint à Bangalore le 25 janvier 1887, sous la présidence du délégué apostolique, Mgr Agliardi, qui proclama solennellement l'établissement de cette hiérarchie.

Mgr Coadou mourut à Bangalore, le 14 septembre 1890, et fut enterré dans l'église cathédrale, dédiée à saint Patrick.

ARMES: *D'or à l'Immaculée Conception au naturel.* (Type de la Vierge de la médaille miraculeuse).

DEVISE: *Monstra te esse matrem.*

M. le chanoine Coadou
(1821-1896)

Né à Locronan en 1821, Jean-Guillaume Coadou, frère de Jean-Yves-Marie Coadou, fut ordonné prêtre en 1845. D'abord professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix il dut, à cause de sa mauvaise santé, quitter cet établissement et fut précepteur pendant quelques an-

nées; puis il devint, en 1855, recteur de sa paroisse natale. En 1863, Mgr Sergent le nomma aumônier de la communauté de l'Adoration. En 1871, il devint chanoine titulaire, chargé de la rédaction de l'Ondo diocésain. Breton entêté, il quitta, dit-on, un jour le chœur en même temps que le doyen M. de Calan, pour ne pas s'associer à ce qu'il croyait une faute de rubrique. Il mourut le 11 juillet 1896, six ans après l'Evêque, son frère (1).

Monuments anciens

En bordure de la voie de grande communication de Douarnenez à Châteaulin, à mi-chemin entre Locronan et la chapelle de Kergoat, à la hauteur de la borne 12.500, se voit encore, à droite sur les premières pentes de la colline, une enceinte gauloise avec traces d'occupation. Une partie de cette enceinte servait sans doute de parc à bestiaux, tandis que l'autre était réservée à leurs propriétaires. Flagelle l'appelle camp du **Salou** (2). M. Le Men la dénomme « enceinte des Salles » (3). A Locronan on la connaît sous le nom de **Goarem-ar-Zalud**. C'est de ce point de la route que le pèlerin saluait, vraisemblablement, le clocher de Locronan ou peut-être celui de Sainte-Anne-la-Palue. Nous donnons un croquis de cette vieille enceinte.

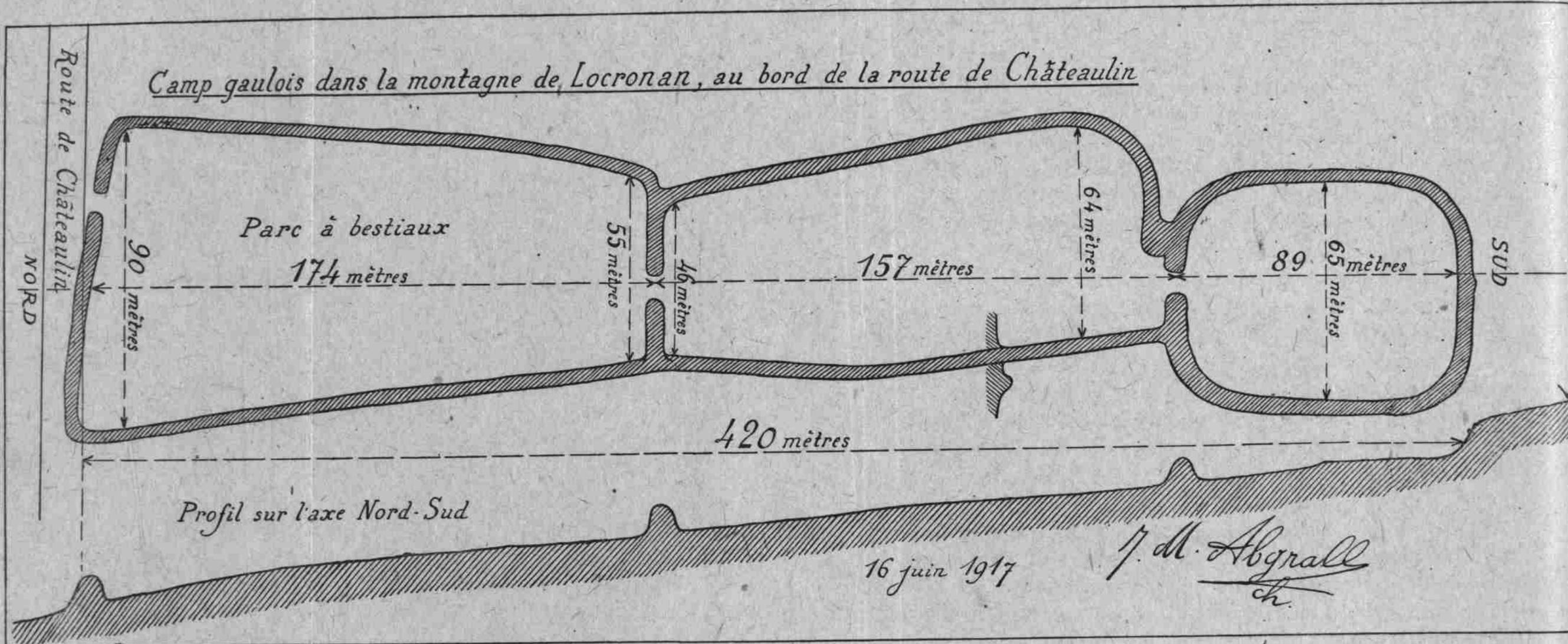
Il faut signaler en second lieu les bétyles et croix de pierre qui jalonnent le parcours de la Grande Troménie. De renseignements précis recueillis sur place il résulte que la stèle de **Plas-ar-C'horn**, haute d'environ 1 mètre, et dont on voit encore 2 ou 3 centimètres de la base, a été brisée il y a 15 ans. Quelqu'un qui, dans la matinée, se rendait à la foire de Kergoat, prit une très grosse pierre et la lança contre le bétyle. Celui-ci fut

(1) *Semaine religieuse*, 1896, pp. 451-452.

(2) *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, p. 32.

(3) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, V. 158.

Camp gaulois dans la montagne de Locronan, au bord de la route de Châteaulin



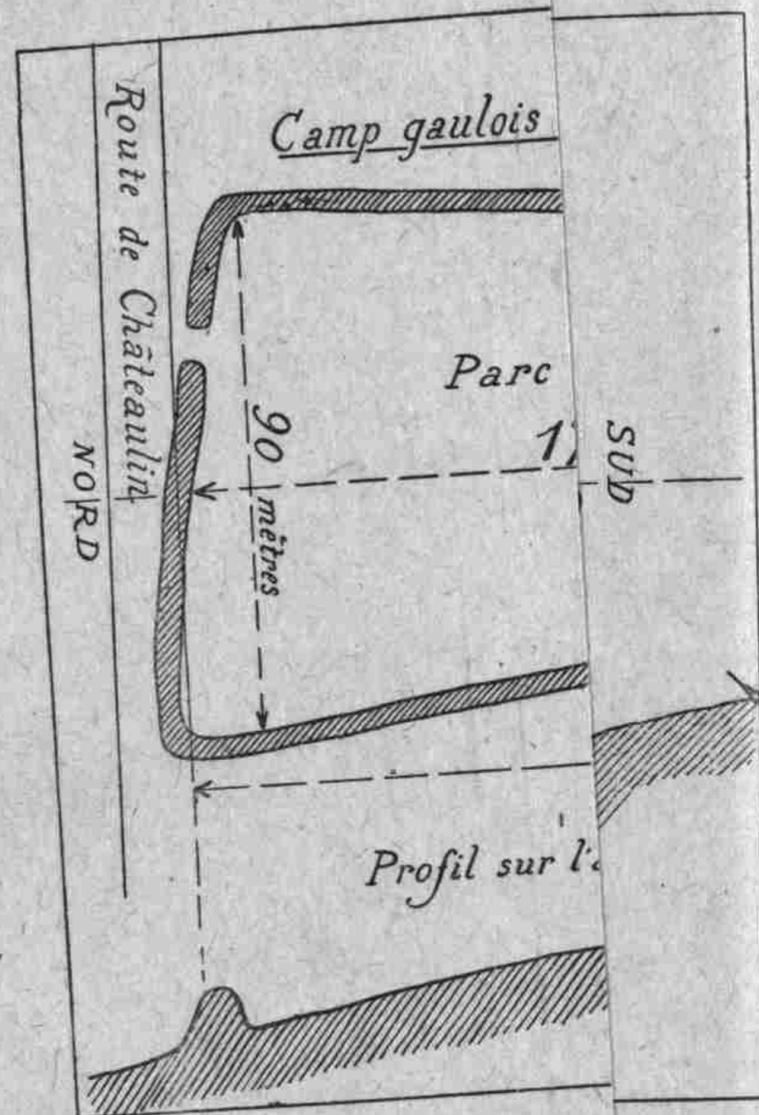
brisé, et l'un des fragments, d'une longueur de 0 m. 30 environ, a trouvé place dans la clôture de pierres toute voisine. C'est une pierre brute, sans aucun ornement ni dessin. Depuis la disparition de la stèle, la procession de la Grande Troménie a cessé de la contourner.

Dans son travail **sur l'Expansion romaine dans le Sud-Ouest de l'Armorique** (1), M. le docteur Picquenard étudie la voie romaine reliant le Pérennou, en Plome-lin, à Locronan: « Plogonnec à peine dépassé, (la voie) emprunte le chemin déclassé qui, après avoir franchi la butte de Plas-ar-Horn à 200 mètres d'altitude, descend vers la fameuse grand'place de Locronan par une pente rapide d'où l'on jouit vers le nord d'un admirable panorama vers la terre et la mer. »

Signalons enfin la Motte (**ar Vôden**) qui se trouve au haut de la montagne de Locronan. C'est là un tumulus qui fut fouillé il y a quelque 30 ans par le baron Halna du Frétay. Ce tumulus comprenait un poste voûté en maçonnerie romaine, qui le traversait de part en part, d'une largeur d'environ 4 mètres, avec une hauteur de 1 m. 50.

Dans le tumulus M. du Frétay trouva, avec des cendres abondantes, quelques rares débris de poteries extrêmement grossières, un certain nombre d'objets appartenant à l'ancienne époque celtique, et spécialement une hache en pierre polie.

Le poste romain livra au chercheur des objets variés, entre autres des moules en marbre, une lampe en bronze et un fétiche intact des plus curieux. Ce fétiche était en bronze gravé au burin sur lequel on voyait, en grand relief, le dieu Pan aux pieds de bouc portant sur la tête une corbeille de fruits, avec la flûte aux sept tuyaux; à ses pieds, de chaque côté, un faisan,



(1) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1923, 8^e livraison, p. 147.